FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

^

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de <u>Adobe Systems Incorporated</u>.

1. Coordonnées du projet

Intitulé du projet :	Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'organisation des cours et des examens de la formation menant au brevet de maîtrise ainsi que les droits d'inscription et le modèle du brevet de maîtrise					
Ministre initiateur :	Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse					
Auteur(s):	Tom Muller					
Téléphone :	247-75232	Courriel: tom.muller@men.lu				
Objectif du projet :	La loi du 18 juillet 2025 portant réforme de la formation menant au brevet de maîtrise prévoit plusieurs renvois au pouvoir règlementaire. Le présent avant-projet de règlement grand-ducal vise donc à organiser certaines modalités d'organisation des cours et des examens de la formation menant au brevet de maîtrise. Il établit les modules qui font partie des domaines d'apprentissage « gestion d'entreprise et pédagogie appliquée » et « technologie et pratique professionnelle ». Des informations quant aux modalités d'inscription aux cours et aux examens, quant au déroulement des sessions et quant aux droits d'inscription par session sont également fournies. De plus, deux annexes sont prévues au sein de cet avant-projet de règlement grand-ducal. En effet, l'article 9 de la loi du 18 juillet 2025 portant réforme de la formation menant au brevet de maîtrise prévoit que les candidats qui sont détenteurs d'une qualification supérieure au niveau trois du cadre luxembourgeois des qualifications ou d'un diplôme équivalent peuvent bénéficier d'une dispense d'un ou de plusieurs modules. Afin de formaliser cette démarche, un modèle pour la demande de dispense est arrêté.					
	Ensuite, le modèle du brevet de maîtrise est officialisé par une seconde annexe.					
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s):						
Date:						
2. Objectifs à valeur constitutionnelle						
Dans l'affirmative, veuillez «Remarques» indiquant en	la réalisation des objectifs à valeu sélectionner les objectifs concernés n quoi cet ou ces objectifs sont réalis vail et veiller à assurer l'exercice de d	et veuillez fournir une brève explication dans la case és :				

Pr	omouvoir le dialogue s	ocial			
U Ve	eiller à ce que toute pers	sonne puisse vivre dignement et dispose d'un logem	ent approprié		
la	conservation de la nati	l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'é ure, en particulier sa capacité de renouvellement, ai des générations présentes et futures		•	
S'	engager à lutter contre	le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la	neutralité clim	natique	
☐ Pr	otéger le bien-être des	animaux			
Ga	arantir l'accès à la cultu	re et le droit à l'épanouissement culturel			
☐ Pr	omouvoir la protection	du patrimoine culturel			
	omouvoir la liberté de l oits fondamentaux et le	a recherche scientifique dans le respect des valeurs es libertés publiques	d'une société d	démocratique l	fondée sur les
Rema	rques :				
			<i>y</i> 1 \		
3. M	ieux légiférer				
1)	Chambre(s) profes	sionnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis ¹:			
x C	hambre des fonctionna	ires et employés publics			
	hambre des métiers				
	hambre de commerce				
x c	hambre d'agriculture				
¹ Veuill	ez indiquer la/les Chambre(s)	professionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à son ap	oprobation par le C	Conseil de gouvern	ement.
2)	Autre(s) partie(s) p	renante(s) (organismes divers, citoyens,) à sai	sir / saisi(e)s p	our avis :	Oui 🔀 Non
Si oui	, laquelle / lesquelles :				
	, q , q				
Rema	rques / Observations :				
3)	En cas de transposi	tion de directives européennes,	Oui	Non	N.a. ²
	le principe « la dire	ctive, rien que la directive » est-il respecté ?	<u> </u>	_	_
Si nor	n, pourquoi ?				
4 \	Dankin aksima da un				
4)	Destinataires du pr		N 0:	□ Nan	
	ntreprises / Professions	tiberates :	⊠ Oui	∐ Non	
	toyens :		⊠ Oui	∐ Non	
	dministrations :	ne	∑ Oui	∐ Non	N 2
5)	(cà-d. des exempti	small first » est-il respecté ? ons ou dérogations sont-elles prévues suivant la et/ou son secteur d'activité ?)	U Oui	∐ Non	⊠ N.a. ²
Rema	raues / Observations ·				

6)	6) Le projet contribue-t-il à la simplification administrative, notamment Oui Non en supprimant ou en simplifiant des régimes d'autorisation et de déclaration existants, en réduisant les délais de réponse de l'administration, en réduisant la charge administrative pour les destinataires ou en améliorant la qualité des procédures ou de la règlementation?					
Remarc	ques / Observations :					
7)		stion contient-il des dispositions spécifiques ction des personnes à l'égard du traitement des personnel ?		☐ Non	⊠ N.a. ²	
donnée	de quelle(s) e(s) et/ou stration(s) ! ?					
8)	Y a-t-il un besoin en fo concernée ?	ormation du personnel de l'administration	Oui	Non	⊠ N.a. ²	
Si oui, l	equel ?					
Remarc	ques / Observations :					
² N.a. : no	on applicable.					
4. Dig	ritalisation et do	nnées				
9)		d'adapter un système informatique vernment ou application back-office)	Oui	Non		
-	quel est le délai sposer du nouveau e ?					
10)	Le projet tient-il com (priorisation de la vo	ote du principe « digital by default » je numérique) ?	Oui	⊠ Non		
11)		démarche administrative qui nécessite des onnées à caractère personnel sur les administrés	☐ Oui ?	⊠ Non		
donnée peuven auprès adminis	ces informations ou es à caractère personnel at-elles être obtenues d'une ou plusieurs strations mément au principe only» ?					
12)	Le projet envisage-t-i données ?	l la création ou l'adaptation d'une banque de	Oui	⊠ Non		

5. Égalité des chances (à remplir pour les projets de règlements grand-ducaux) ³

13)	Le projet est-il:				
- p	principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ?				
- p	ositif en matière d'égali	té des femmes et des hommes ?	Oui	Non	
	, expliquez elle manière :				
- n	eutre en matière d'égali	té des femmes et des hommes ?	Oui	Non	
Si oui	, expliquez pourquoi :	Le principe de la non-discrimination est	appliqué.		
- n	égatif en matière d'égal	ité des femmes et des hommes ?	Oui	Non	
	, expliquez elle manière :				
14)	Y a-t-il un impact fir	nancier différent sur les femmes et les ho	ommes ?	Oui Non	⊠ N.a. ²
	, expliquez elle manière :				
3 Pour l	es projets de loi, il convient de	e se référer au point 1 « Assurer une inclusion sociale «	et une éducation po	our tous. » du Nohaltegkee	tscheck.
6. Pr	ojets nécessitar	nt une notification auprès de	la Commis	sion européen	ine
15)	Directive « services	» : Le projet introduit-il une exigence en de prestation de services transfrontaliè	matière	Oui Non	⊠ N.a. ²
Si oui	, veuillez contacter le M	nistère de l'Economie en suivant les déma	rches suivantes	5:	
https://	/meco.gouvernement.lu/fr/do	maines-activites/politique-europeenne/notifications	s-directive-services	<u>.html</u>	
16)	règlementation tec	chniques » : Le projet introduit-il une ex hnique par rapport à un produit ou à un : mation (domaine de la technologie et de	service de	Oui Non	⊠ N.a. ²
Si oui	, veuillez contacter l'ILN	AS en suivant les démarches suivantes :			
https://	/portail-qualite.public.lu/cont	ent/dam/qualite/publications/normalisation/2017/il	nas-notification-in	foflyer-web.pdf	